**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**TROPHEES PRO BONO 2021**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l’adresse [barreausolidarite@avocatparis.org](mailto:barreausolidarite@avocatparis.org) **avant le 30 juin 2021**. Le candidat indiquera en objet du mail « *Candidature Trophées pro bono 2021* » - suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d’avocats.

Un dossier de candidature est composé :

* Du présent formulaire dûment complété ;
* D’une photo du ou des candidats ou d’une illustration du projet ou de l’association (logo, photo, etc) ;
* De toute pièce utile à la présentation de l’action ou des actions présentées.

1. **Nom de l’élève-avocat, de l’avocat, du cabinet ou du collectif d’avocats qui candidate** :
2. **Intitulé de l’initiative ou des initiatives ou de l’association ou des associations au titre de laquelle ou desquelles vous présentez votre candidature** :
3. **Choisissez une catégorie de Trophées selon votre profil**[[1]](#footnote-1) :

* Prix Henri Leclerc (ouvert uniquement aux élèves-avocats ou aux avocats de moins de 5 ans d’exercice)
* Prix Solo (avocat individuel)
* Prix en Equipe (cabinet ou collectif d’avocats)

1. **Indiquez si vous souhaitez candidater au Prix pro bono Paris-Québec** :

* Oui
* Non

1. **Description de l’action ou de l’association soutenue bénévolement par le candidat** :
2. **Description du public-cible de l’action ou de l’association et si possible des impacts mesurables de l’action en faveur de ce public** :
3. **Description de l’engagement du candidat au sein de ces actions ou de l’association** :
4. **Pour le prix Pro Bono Paris-Québec uniquement, soulignez le caractère innovant de votre initiative et en quoi celle-ci vous parait-elle pouvoir être pertinente à dupliquer dans d’autres lieux** :

1. 5 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées le lundi 11 octobre 2021, par :

   1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat ou un avocat de moins de 5 ans d’exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l’efb

   2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel

   3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d’avocats

   4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d’un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.

   5. Le prix pro Bono Paris-Québec récompensera des projets à vocation solidaire en harmonie avec les valeurs et principes de la Francophonie. [↑](#footnote-ref-1)